

# COMPTABILITÉ FINANCIÈRE 3

## COMPTABILITÉ FINANCIÈRE AVANCÉE

Franz Carlen  
Franz Gianini  
Anton Riniker

Edition 2014

## **Edition originale en allemand**

Finanzbuchhaltung 3 – Höhere Finanzbuchhaltung

13<sup>e</sup> édition 2014

© Verlag SKV AG, Zurich

### **Franz Carlen**

- Lic. oec. et professeur de branches commerciales
- Enseignant dans la formation d'adultes avec accent sur la comptabilité financière
- Expert aux examens et auteur des questions d'examen dans le domaine de la finance et de la comptabilité pour divers examens professionnels avec diplôme fédéral

### **Franz Gianini**

- Lic. oec. et professeur de branches commerciales
- Professeur à la Haute école zurichoise en sciences appliquées (ZHAW), département School of Management and Law
- Enseignant et conférencier dans la formation continue centrée sur la finance, la comptabilité, l'analyse financière, l'évaluation d'entreprise, les comptes consolidés, la présentation des comptes et les états financiers externes
- Membre de la Commission des épreuves écrites pour experts fiscaux
- Expert aux examens et auteur des questions d'examen dans le domaine de la finance et de la comptabilité pour divers examens professionnels avec diplôme fédéral

### **Anton Riniker**

- Lic. oec. et professeur de branches commerciales
- Enseignant dans la formation d'adultes avec accent sur la finance et la comptabilité
- Expert aux examens et auteur des questions d'examen dans le domaine de la finance et de la comptabilité pour divers examens professionnels avec diplôme fédéral

Les trois auteurs ont une longue expérience de l'enseignement et des conférences dans la formation continue, notamment dans les finances et la comptabilité à la Haute école zurichoise en sciences appliquées, Winterthour, à la KV Zürich Business School et dans d'autres écoles.



Traduction  
Otto Raemy

Mise en pages  
Macgraph, Yves Gabioud, Puidoux

Relecture  
SEC Formation, Fribourg  
Leroylire, Lausanne

Edition 2014  
© LEP Loisirs et Pédagogie SA, 2014  
Le Mont-sur-Lausanne

ISBN 978-2-606-0xxx-x  
LEP 935147A1  
I 0714 1MUS  
Imprimé en Italie

[www.editionslep.ch](http://www.editionslep.ch)

Tous droits réservés.

Cet ouvrage ne peut être reproduit, même partiellement et sous quelque forme que ce soit, sans autorisation expresse de l'éditeur.

## Table des matières

		Théorie	Exercices
<b>1</b>	<b>La comptabilité de l'entreprise</b>	<b>10</b>	<b>114</b>
	11 Rôles de la comptabilité	10	
	12 Domaines de la comptabilité	11	
	13 Caractéristiques de la comptabilité financière avancée	12	
<b>2</b>	<b>Fondation d'entreprise et financement par participation</b>	<b>13</b>	<b>115</b>
	21 Questions à résoudre	13	
	22 Formes d'entreprise	14	
	23 Entreprise individuelle	15	
	24 Société en nom collectif	19	
	25 Société anonyme	21	
	26 Augmentation du capital-actions	27	
<b>3</b>	<b>Emprunts obligataires</b>	<b>35</b>	<b>145</b>
	31 Types d'obligations	35	
	32 Formes d'émission et de placement	36	
	33 Emprunt obligataire ordinaire	37	
	34 Emprunt convertible	41	
	35 Emprunt à option	45	
<b>4</b>	<b>Transformation de la forme juridique</b>	<b>49</b>	<b>163</b>
	41 Genres	49	
	42 Déroulement et phases	50	
	43 Transformation d'une entreprise individuelle en société en nom collectif	51	
	44 Transformation d'une société en nom collectif en entreprise individuelle	53	
	45 Transformation d'une entreprise individuelle en société anonyme	55	
	46 Transformation d'une société en nom collectif en société anonyme	58	
<b>5</b>	<b>Fusion</b>	<b>61</b>	<b>182</b>
	51 Concentration d'entreprises	61	
	52 Notion de fusion	62	
	53 Formes de fusion	63	
	54 Déroulement d'une fusion proprement dite (au sens de la loi sur la fusion) et d'une quasi-fusion de deux sociétés anonymes avec échange d'actions sans paiement d'un dédommagement	64	
	55 Evaluation de l'entreprise et des actions	65	

		Théorie	Exercices
1	56	Détermination du rapport d'échange et modification de la valeur des actions	67
	57	Echange d'actions et reprise des actifs et des fonds étrangers (absorption et combinaison)	70
	58	Différences de valeur	76
2	59	Reprise sur une base de participation (quasi-fusion)	78
<b>6</b>	<b>Assainissement et diminution du capital</b>		<b>80 213</b>
	61	Définition et causes de l'assainissement	80
	62	Types de bilans déficitaires	81
	63	Mesures d'assainissement financières	84
3	64	Comptabilisation de l'assainissement; compte d'assainissement	86
	65	Possibilités de diminution du capital	89
<b>7</b>	<b>Liquidation</b>		<b>91 241</b>
	71	Définition	91
	72	Formes de liquidation et motifs de dissolution	91
	73	Déroulement d'une liquidation volontaire	92
	74	Comptabilisation de la liquidation; comptes de gestion de liquidation	93
	75	Termes comptables relatifs à la liquidation	94
5	76	Bilan d'ouverture de liquidation, compte de résultat de liquidation et bilan final de liquidation	95
<b>8</b>	<b>Scission d'entreprise</b>		<b>100 251</b>
	81	Définition	100
	82	Raisons	100
6	83	Formes de scissions	100
<b>Table des matières des exercices</b>			<b>108</b>
<b>Bibliographie</b>			<b>258</b>
7	<b>Index des mots-clés</b>		
			<b>259</b>

# 1 La comptabilité de l'entreprise

1

## 11 Rôles de la comptabilité

2

L'entreprise utilise la comptabilité comme :

### **Instrument de planification et de décision**

Les cadres ont besoin de chiffres sur lesquels ils peuvent se fonder pour planifier et prendre des décisions.

3

### **Instrument de contrôle**

Il convient de suivre et de contrôler le développement continu de l'entreprise.

4

### **Instrument de gestion**

Il est possible d'influencer considérablement le comportement des personnes actives dans l'entreprise en fixant des objectifs quantitatifs.

5

La comptabilité fournit des informations pour les groupes suivants :

### **Instances internes**

- Membres de l'administration
- Cadres

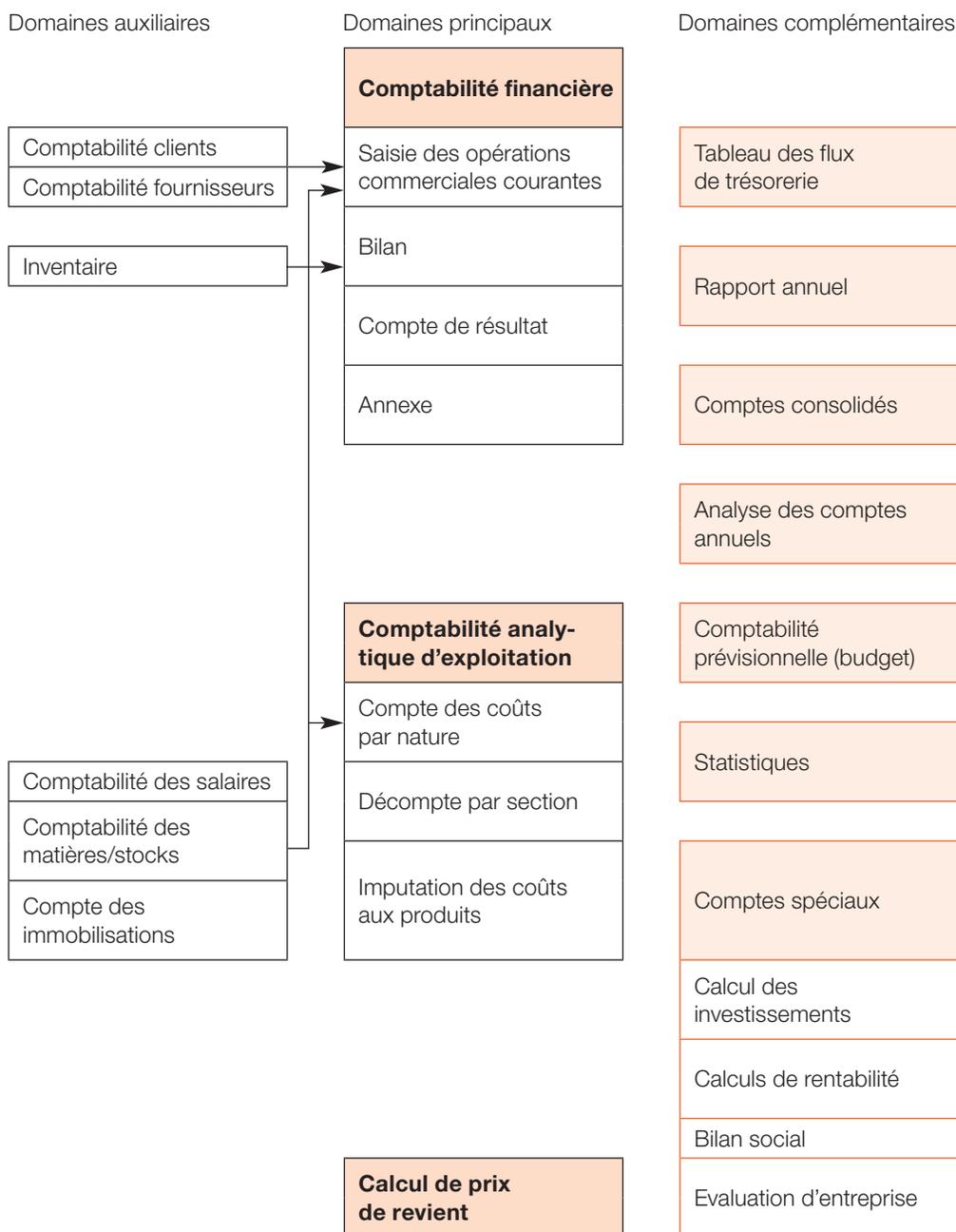
6

### **Instances externes**

- Bailleurs de fonds (créanciers et détenteurs de parts)
- Administration fiscale, clients, concurrence

7

8



## Formes de fondations

Fondation simple			
1	Fondation par apports en espèces	Fondation par apports en espèces	Espèces contre actions
Fondation qualifiée			
2	Fondation par apports en nature (CO 628/1, 634, 635 chiffre 1, 635a, 642)	Une partie ou la totalité des souscripteurs d'actions remplissent leurs obligations par des apports en nature.	Apports en nature contre actions
3	Fondation par reprise de biens (CO 628/2, 635 chiffre 1, 635a, 642)	Le capital-actions est libéré au comptant à la fondation. Néanmoins, la future société anonyme a la ferme intention ou a convenu, avant même l'inscription au registre du commerce, de reprendre contre paiement en espèces des biens d'actionnaires ou de personnes qui leur sont proches.	Espèces contre actions Biens contre espèces
4	Fondation avec avantages en faveur des fondateurs (CO 628/3, 635 chiffre 3, 635a, 642)	Des avantages particuliers sont accordés à tous les fondateurs ou à certains d'entre eux. Par exemple, privilège lors de: <ul style="list-style-type: none"> <li>– distribution des bénéfices,</li> <li>– distribution du produit de la liquidation,</li> <li>– exercice du droit de souscription</li> <li>– de souscription des actions.</li> </ul> Droits spéciaux en matière de livraisons, de salaire ou d'utilisation.	–
5			
6	Fondation avec compensation (CO 635 chiffre 2, 635a)	Les créanciers d'une entreprise (entreprise individuelle, société de personnes) transformée en SA libèrent leurs actions contre compensation de leurs créances (= compensation des dettes).	Fonds étrangers contre actions

Les stipulations du CO s'appliquent aussi en cas de constitution de capital avec bons de participation (CO 656a) et pour les augmentations de capital dans la société anonyme (CO 652c) ainsi que pour la fondation, respectivement les augmentations de capital dans les Sàrl (CO 777c).

### 3 Emprunts obligataires

#### 31 Types d'obligations

Les obligations sont des titres de créance et constituent pour le débiteur des fonds étrangers.

Types Caract.	Emprunts obligataires				Lettres de gages
	Obligation ordinaire	Obligation convertible	Obligation à option	Lettres de gages	
Emetteur/ Débiteur	Collectivités publiques, grosses entreprises	Sociétés par actions, coopératives à but commercial		2 centrales d'émission de lettres de gages	Banques
Durée	Long terme (3 à 15 ans)				Moyen terme (2 à 8 ans)
Titres émis en masse (fongibles)	oui				non
Cotation en bourse	possible				impossible
Particularités	Placement public avec prospectus et publicité. Emission sous forme d'emprunt global en une seule fois. En général, coupures dès CHF 5000.–				Emission au fur et à mesure des besoins. Coupure dès CHF 1000.–.
		Droit de conversion en actions (dans des cas exceptionnels, obligation de conversion) ou BP. L'obligation disparaît.	Droit d'acquérir par certificat d'option (warrant) des actions ou des BP. L'obligation subsiste.	Valeur sûre : outre la sécurité des gages immobiliers, l'établissement et les banques adhérentes se portent garants.	
But/Motif/ Intérêts	Acquisition de fonds étrangers à long terme. Large diffusion grâce aux petites coupures.				Acquisition de fonds étrangers à moyen terme pour le financement à moyen et long terme des opérations actives des banques
	En règle générale, taux d'intérêt inférieur à celui des crédits bancaires.	En raison des droits supplémentaires accordés à l'investisseur, les fonds étrangers peuvent être obtenus à des conditions très avantageuses. Le taux d'intérêt est inférieur de 1-2 % à celui des obligations ordinaires. En outre, l'émetteur obtient éventuellement des fonds propres très avantageux, car il est possible, par la voie indirecte des droits de conversion ou d'option, de dégager des agios plus élevés qu'en cas d'augmentation directe du capital social.		Financement des opérations hypothécaires des banques suisses. Taux d'intérêts relativement bas, car valeur très sûre.	

Outre les types d'emprunts mentionnés ci-dessus, il existe encore un grand nombre d'autres formes spéciales.